

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
FAMILLES RURALES
DU PAS DE CALAIS**

Siège social : 16 boulevard Carnot 62000 ARRAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

Cabinet 2G AUDIT

Siège social : 1 Avenue Paul MICHONNEAU, 62000 ARRAS

Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

A l'assemblée générale de la FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURALES du PAS DE CALAIS.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de La FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURALES du PAS DE CALAIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de La FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURALES DU PAS DE CALAIS appellent les observations suivantes :

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion doit indiquer l'évolution prévisible de l'association et les perspectives d'avenir ainsi que les événements intervenus entre la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS, le 04/03/2024

Le commissaire aux comptes

2G AUDIT

Germain GLORIAN

COMPTE DE RESULTAT

Date de clôture

31/12/2023

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	28 512 €	23 550 €
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de Prestation de services	155 259 €	108 503 €
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	129 695 €	138 885 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et Assurance-vie</i>		
Contributions financières	16 974 €	12 152 €
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	54 516 €	37 465 €
Utilisation des fonds dédiés	10 250 €	20 000 €
Autres produits	7 €	73 €
TOTAL I	395 213 €	340 629 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	91 825 €	76 330 €
Aides financières	2 680 €	20 292 €
Impôts, taxes et versements assimilés	2 478 €	2 536 €
<i>Charges de personnel :</i>		
- Salaires et traitements	128 677 €	126 290 €
- Indemnités des Services Civiques	45 221 €	38 838 €
- Charges sociales	33 841 €	31 564 €
Subventions accordées par l'association		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 621 €	1 456 €
Dotations aux provisions	10 926 €	10 182 €
Report en fonds dédiés		10 250 €
Autres charges	30 605 €	24 452 €
TOTAL II	347 874 €	342 190 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	47 339 € -	1 561 €

SAS 2G AUDIT

MONA DE SAE

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 392 €	1 138 €
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Produits nets sur cessions e valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	2 392 €	1 138 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions e valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	- €	- €
RESULTAT FINANCIER	2 392 €	1 138 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	49 730 €	- 423 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	21 000 €	
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
TOTAL V	21 000 €	- €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	2 960 €	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
Dotations exeptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL VI	2 960 €	- €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 040 €	- €
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	418 604 €	341 767 €
TOTAL DES CHARGES	350 833 €	342 190 €
EXCEDENT OU DEFICIT	67 771 €	- 423 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	7 074 €	8 448 €
Bénévolat	19 065 €	9 525 €
TOTAL	26 139 €	17 972 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à dispositions gratuites de biens	7 074 €	8 448 €
Prestations en nature		
Personnel bénévole	19 065 €	9 525 €
TOTAL	26 139 €	17 972 €

SAS 2G AUDIT

SAS 2G AUDIT

FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURALES DU PAS DE CALAIS

BILAN AU 31/12/2023							
ACTIF	EXERCICE N			N-1	PASSIF	EXERCICE N	N-1
	VALEUR BRUTE	Amortissements ET Provisions	VALEUR NETTE				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
- Immobilisations incorporelles	0		0	0	<u>Fonds propres sans droit de reprise:</u> - Fonds propres statutaires	73 300	73 300
					- Fonds propres complémentaires	6 677	4 690
- Immobilisations corporelles	22 270	18 300	3 970	3 424	<u>Fonds propres avec droit de reprise</u> - Fonds propres statutaires		
					- Fonds propres complémentaires		
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					Ecarts de réévaluation		
					<u>Réserves</u> - Réserves statutaires ou contractuelles	2 000	2 000
- Immobilisations financières	546		546	626	- Réserves pour projet de l'entité	18 153	18 153
					<u>Report à nouveau</u>	59 555	59 977
					<u>Excédent ou déficit de l'exercice</u>	67 771	-423
TOTAL I	22 816	18 300	4 516	4 050	Situation nette	227 456	157 698
					<u>Fonds propres consommables</u> - Subvention d'investissement		
					- Provisions réglementées		
					TOTAL I	227 456	157 698
ACTIF CIRCULANT					FONDS REPORTES ET DEDIES		
- Stocks					- Fonds reportés liés aux legs ou aux donations	1 750	12 000
- Créances :					- Fonds dédiés		
- Créances clients, usagers et comptes rattachés	75 874	25 704	50 170	42 107	TOTAL II	1 750	12 000
- Créances reçues par legs ou donations							
- Autres créances	18 435		18 435	26 828	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
- Valeurs mobilières de placement					- Provisions pour risques	0	2 231
- Instruments de trésorerie					- Provisions pour charges		
- Disponibilités	235 929		235 929	180 222	TOTAL III	0	2 231
- Charges constatées d'avances	298		298	302			
TOTAL II	330 537	25 704	304 832	249 459	DETTES		
Frais d'émission d'emprunt (III)					- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Primes de remboursement des emprunts (IV)					- Emprunts et dettes financières diverses		
Ecart de conversion Actif (V)					- Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	24 318	15 209
					- Dettes des legs ou donations		
					- Dettes fiscales et sociales	21 826	19 989
					- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
					- Autres dettes	15 854	31 493
					- Instruments de trésorerie		
					- Produits constatés d'avance	18 144	14 890
					TOTAL IV	80 142	81 580
					- Ecart de conversions Passif (V)		
TOTAL ACTIF	353 353	44 004	309 349	253 510	TOTAL PASSIF	309 349	253 510

I. INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION :

1. Les activités principales

La mission principale de la fédération est l'accompagnement des associations Familles Rurales du département et, en tant que GUID'ASSO Accompagnement Généraliste, des associations des Campagnes de l'Artois et d'Osartis-Marquion. Le temps de travail affecté à cette activité a été d'environ 0.64 ETP et se répartit entre les différents salariés en fonction de leurs compétences et disponibilités.

La fédération accompagne également les associations désireuses d'accueillir un.e jeune volontaire en tant que plateforme d'intermédiation de services civiques et les volontaires dans leur mission et la réflexion sur leur projet d'avenir. Le SDJES du Pas-de-Calais a confié à la fédération la mission de Tiers de Confiance Service Civique sur l'Audomarois en 2022. Elle consiste à développer le service civique sur ce territoire que ce soit en intermédiation ou en accompagnant les associations et collectivités dans leur demande d'agrément. Cette activité représente environ 0.73 ETP.

La fédération organise des formations au Bafa et Bafd ainsi que des formations civiques et citoyennes. Cette activité correspond à 0.67 ETP (salariés permanents).

La fédération accompagne également les familles fragilisées. Plateforme départementale de microcrédit social depuis 2014 et labellisée Point Conseil Budget en 2020, la fédération mène des actions d'éducation, de prévention et d'accompagnement à l'obtention d'un micro-crédit social, à la gestion budgétaire et à la prévention du surendettement. Cette activité représente environ 1 ETP.

Les fonctions support (Direction – Administratif – Comptabilité) de la fédération représentent 0.46 ETP.

2. Les effectifs

<u>Effectif au 01/01/2023</u> (Hors CEE*)				<u>Effectif au 31/12/2023</u> (Hors CEE*)			
0	Cadre	dont	0 CDI	0	Cadre		
4	Employés	dont	3 CDI	4	Employés	dont	3 CDI
		dont	1 temps partiel			dont	2 temps partiel
0	Contrat d'apprentissage						

ETP moyen : (Hors CEE*) 3.5

ETP moyen CEE : 0.68

* Contrat d'Engagement Educatif

A noter :

Le CDD de l'animatrice fédérale conclu en février 2022 a pris fin le 22/03/2023. Son remplacement a été assuré par un nouveau recrutement en CDD du 02/05/2023 au 28/06/2023 puis du 21/08 au 24/02/2024.

II. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

Le développement de l'activité s'est poursuivi en 2023 à effectif quasi constant.

III. PRINCIPES, ENGAGEMENTS, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

- L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.
- Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement 2018-06 du 05 décembre 2018 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Cette réglementation impose la valorisation du bénévolat. Les contributions volontaires en nature sont enregistrées aux comptes 87, leurs emplois ont été comptabilisés aux comptes 86. Le détail de l'application de cette réglementation figure au point VI- de cette annexe.
- Les règles générales applicables en la matière ont été respectées suivant le principe de prudence ainsi que les principes de :
 - o Continuité de l'exploitation
 - o Indépendance des exercices
 - o Permanence des méthodes d'évaluation d'un exercice sur l'autre
- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire suivant la durée de vie probable (de 2 à 10 ans)
- Les créances sont valorisées à leur valeur vénale et peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation.
- Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants : il n'y a pas de salarié ayant un statut cadre
- Engagements pris en matière de crédit-bail
Il n'y a plus d'engagement de crédit-bail
- Montant des engagements IDR (Indemnités de départ à la retraite) :
Aucune provision pour départ à la retraite n'a été constatée sur l'exercice car le montant est considéré comme non significatif.
- Engagement Hors bilan : aucun

SAS 2G AUDIT

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN :

1. Tableau des Immobilisations :

Immobilisations	Valeur Début	Augmentation	Diminution	Valeur Fin
Incorporelles	- €			- €
Corporelles	20 103,05 €	2 167,06 €		22 270,11 €
Financières	626,00 €		80,00 €	546,00 €
TOTAL	20 729,05 €	2 167,06 €	80,00 €	22 816,11 €

2. Tableau des amortissements

Amortissements	Valeur Début	Augmentation	Diminution	Valeur Fin
Incorporelles	- €			- €
Corporelles	16 678,61 €	1 621,43 €		18 300,04 €
Financières				
TOTAL	16 678,61 €	1 621,43 €	- €	18 300,04 €

3. Etat des dettes et des créances :

ETAT DES DETTES				
	Montant	- 1an	2 à 5 ans	+ 5ans
Emprunts et dettes financières	- €			
Fournisseurs et comptes rattachés	24 318 €	24 318 €		
Usagers, comptes créditeurs	204 €	204 €		
Dettes au personnel	11 362 €	11 362 €		
Dettes Organismes Sociaux	8 702 €	8 702 €		
Dettes Prélèvement à la source IRPP	183 €	183 €		
Dettes Opco Uniformation	1 580 €	1 580 €		
Dettes Financeurs	11 000 €	11 000 €		
Dettes Associations Affiliées Subvention à reverser	4 319 €	4 319 €		
		- €		
Créditeurs divers	331 €	331 €		
Créditeur Fédération Nationale Familles Rurales		- €		
Produits constatés d'avance	18 144 €	18 144 €		
TOTAL	80 142 €	80 142 €	- €	- €
Emprunts souscrits sur l'exercice	- €			
Emprunts remboursés sur l'exercice	- €			

Informations complémentaires :

Les dettes au personnel sont essentiellement constituées de la dette provisionnée sur congés payés : 11 336 €.

Les dettes financeurs concernent une subvention reçue du Ministère de la Justice (7 000 €) pour une action 2024, 4 000 € de subvention DRJSCS concernant des formations de bénévoles non réalisées en 2018-2019.

SAS 2G AUDIT

Les dettes aux associations affiliées Familles Rurales correspondent aux versements de subventions (DGCCRF, CDC ...) et au fonds de solidarité voté en Assemblée Générale (4€/ adhérent 2021) non reversé aux associations débitrices sur les cotisations.

Les dettes Fournisseurs comprennent des factures fournisseurs à recevoir (10 666 €).

Les produits constatés d'avance sont détaillés au point 5-

ETAT DES CREANCES			
	Montant Brut	- 1an	+ 1an
Créances Actif Immobilisé			
- Titres Immobilisés	45 €		45 €
- Dépôts et Cautionnements Versés	401 €		401 €
Créances Actif Circulant			
Clients et comptes rattachés	75 874 €	75 874 €	
Fournisseurs débiteurs	- €	- €	
Personnel Rémunérations		- €	
Organismes Sociaux IJ à recevoir		- €	
Caisse de retraite Humanis		- €	
Subventions à recevoir	12 242 €	12 242 €	
ASP		- €	
Subvention Tête de Réseau par la Fédération Hauts-de-France	6 193 €	6 193 €	
Autres débiteurs			
Charges constatées d'avance	298 €	298 €	
TOTAL	95 054 €	94 608 €	446 €
Prêts accordés sur l'exercice			
Prêts remboursés sur l'exercice			

Créances Irrécouvrables	N
	1 736 €

Créances douteuses ou litigieuses	N
	25 704 €

Les créances litigieuses ont été augmentées de 4 687 €.

Elles concernent :

- Pour 475 € des créances sur des formations Bafa et FCC
- Pour 4 183 € la fédération Familles Rurales du Nord
- Pour 21 047 € des associations Familles Rurales

Ces créances ont toutes été provisionnées.

SAS 2G AUDIT

4. Etat des charges à payer et produits à recevoir

Liste des Charges à Payer	N
Fournisseurs Factures non parvenues *	10 666 €
Usagers Avoirs à établir	- €
Dettes provisionnées pour Congés Payés	11 336 €
Charges sociales sur Congés Payés	3 510 €
Charges fiscales sur Congés Payés	238 €
* dont Factures Fédération Régionale Hauts de France à recevoir Cotisations 2023	3 000 €
TOTAL	25 751 €

Liste des Produits à recevoir	N
Usagers Factures à établir	- €
IJ à recevoir	
Subvention ASP à recevoir	
Fédération Régionale PEC Congrès	1 251 €
TOTAL	1 251 €

5. Etats des charges et produits constatés d'avance :

Liste des Charges et Produits	Charges	Produits
CCA - Abonnement Sage par la Fédération Nationale	298 €	
PCA - Formations Bafa 2024		18 144 €
TOTAL	298 €	18 144 €

6. Suivi des fonds associatifs :

Fonds Associatifs	Solde au début de l'exercice A	Affectation du résultat	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
- Sans droit de reprise	77 990 €		1 987 €		79 977,64 €
- Avec droit de reprise	- €				- €
- Réserves Statutaires	2 000 €				2 000,00 €
- Réserves pour projet de l'entité	18 153 €				18 153,00 €
- Report à nouveau	59 977 €			423 €	59 554,46 €
- Résultat de l'exercice	- 423 €	423 €	67 771 €		67 770,94 €
Situation Nette	157 698 €		69 758 €	423 €	227 456 €
- Fonds propres consommables					- €
- Subventions d'investissement					- €
- Provisions réglementées					- €
TOTAL	157 698 €	- €	69 758 €	423 €	227 456 €

L'augmentation des fonds sans droit de reprise correspond à l'actif net de l'association Familles Rurales Pas en Artois dissoute courant 2023.

7. Suivi des fonds dédiés :

Fonds Dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subvention						
	- €				- €	
DRJSCS Formations des bénévoles	1 750 €				1 750 €	1 750 €
PJJ	2 250 €	2 250 €			- €	
SDJES Tiers de Confiance	8 000 €	8 000 €			- €	
TOTAL	12 000 €		- €	- €	1 750 €	1 750 €

8. Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	2023
Provision pour charges	- €
TOTAL	- €

Provisions pour dépréciation des créances	N
	25 704 €

La provision pour dépréciation des créances a été augmentée de 8 932€. Cette provision concerne principalement des créances internes au mouvement (Associations et Fédérations Familles Rurales) pour 25 229 €. Le reste de cette provision (475 €) concerne les formations Bafa et FCC. Toutes les créances douteuses ou litigieuses ont été provisionnées.

V. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires :

Prestations	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Participation Bafa - Bafd	136 479 €	91 123 €	60 393 €	80 143 €	135 707 €	118 869 €
Formations Civiques et Citoyennes	15 600 €	11 000 €	17 100 €	12 100 €	17 785 €	2 680 €
Prestations Prévention - Accès aux droits	2 650 €	4 510 €	1 680 €	1 750 €	8 670 €	350 €
Prestations diverses	530 €	1 870 €	4 111 €	3 703 €	4 692 €	3 382 €
	155 259 €	108 503 €	83 284 €	97 696 €	166 853 €	125 281 €
Taux d'évolution	43%	30%	-15%	-41%	33%	

2. Détail des produits de tiers financeurs :

Concours Publics - Subventions et Contributions financières	2023	2022	2021	2020	2019
Concours Publics Subvention ASP Tutorat des Services Civiques Aide à l'embauche	47 953 €	41 287 €	45 393 € 10 410 €	28 840 €	28 743 €
TOTAL CONCOURS PUBLICS	47 953 €	41 287 €	55 804 €	28 840 €	28 743 €
Concours Publics Subvention ASP Tutorat des Services Civiques	4 973 €	5 220 €	6 937 €	4 197 €	4 197 €
S/T CONCOURS PUBLICS DVA	4 973 €	5 220 €	6 937 €		
Concours Publics Subvention ASP Tutorat des Services Civiques	42 583 €	35 973 €	37 593 €	22 880 €	22 113 €
S/T CONCOURS PUBLICS PLATEFORME SERVICE CIVIQUE ET TIERS DE CONFIANCE	42 583 €	35 973 €	37 593 €		
Concours Publics Subvention ASP Tutorat des Services Civiques	397 €	93 €	863 €	1 763 €	2 433 €
S/T CONCOURS PUBLICS ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES	397 €	93 €	863 €		

Concours Publics - Subventions et Contributions financières	2023	2022	2021	2020	2019
Subvention DRJS FDVA			- €	1 750 €	1 000 €
Subvention SDJES PIVA +	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Subvention Conseil Régional Tête de réseau par la Fédération Hauts-de-France					
Subvention Conseil Régional FOBE par la Fédération Hauts-de-France					
Subvention Conseil Régional GUID ASSO	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Subvention UDAF	1 699 €	1 687 €	1 593 €	1 500 €	1 500 €
Subvention Fonjep	10 661 €	10 661 €	10 661 €	10 661 €	10 661 €
Subvention CAF				1 600 €	4 562 €
Subvention DDCS FDVA Innovation					3 000 €
Subvention Conseil Départemental CPOM	5 000 €	2 000 €	2 000 €		2 500 €
S/T SUBVENTIONS DVA	23 360 €	20 348 €	20 254 €	21 511 €	29 222 €
Fonds de solidarité Covid				4 500 €	
Subvention DRAJES Bafas		15 200 €		2 000 €	
Subvention Conseil Départemental CPOM	1 000 €		2 000 €		
Subvention SDJES Collectif Jeunes	1 000 €				
S/T SUBVENTIONS FORMATIONS	2 000 €	15 200 €	2 000 €	6 500 €	- €
Subvention Conseil Départemental CPOM	1 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	2 500 €
Subvention SDJES Plateforme Service Civique		8 000 €	20 000 €	5 000 €	
S/T SUBVENTIONS PLATEFORME SERVICE CIVIQUE et TIERS DE CONFIANCE	1 000 €	13 000 €	25 000 €	10 000 €	2 500 €
Subvention DDETS Point Conseil Budget	18 132 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
Subvention Conseil Départemental MCS	15 000 €	15 000 €	15 000 €	6 000 €	
Subvention Conseil Départemental CPOM	3 000 €	3 000 €	1 000 €		
Subvention CAF			371 €		
Subvention Caisse des Dépôts et Consignations	12 250 €	10 050 €	10 150 €	8 350 €	12 900 €
Subvention Ministère de la justice	7 000 €	6 000 €			
S/T SUBVENTIONS ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES	55 382 €	49 050 €	41 521 €	29 350 €	12 900 €
Subvention Conseil Départemental Budget Citoyen					20 000 €
TOTAL SUBVENTIONS	81 742 €	97 598 €	88 775 €	67 361 €	64 622 €

Contributions financières reçues	2023	2022	2021	2020	2019
Subvention Conseil Régional Tête de réseau par la Fédération Hauts-de-France	10 000 €	7 000 €		14 000 €	14 000 €
Subvention Conseil Régional FOBE par la Fédération Hauts-de-France		- €		600 €	1 800 €
Contribution Point de Médiation Numérique par la Fédération Nationale			2 000 €	2 000 €	
Contribution Emmaus Connect	4 536 €				
S/T CONTRIBUTIONS FINANCIERES DVA	14 536 €	7 000 €	2 000 €	16 600 €	15 800 €
Subvention RTE par la Fédération Nationale				2 500 €	
S/T CONTRIBUTIONS FINANCIERES PLATEFORME SERVICE CIVIQUE			- €	2 500 €	- €
Subvention DGCCRF par la Fédération Nationale	2 188 €	5 077 €	3 593 €	4 216 €	4 818 €
Contribution CSCM				1 500 €	
Contribution Veilleurs Conso par la Fédération Nationale	100 €	75 €			
Contribution Live Nation	150 €				
S/T CONTRIBUTIONS FINANCIERES ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES	2 438 €	5 152 €	3 593 €	5 716 €	4 818 €
TOTAL CONTRIBUTIONS FINANCIERES RECUES	16 974 €	12 152 €	5 593 €	24 816 €	20 618 €
TOTAL CONCOURS PUBLICS & SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIERES	146 669 €	151 037 €	150 172 €	121 016 €	113 983 €

SAS 2G AUDIT

TIGUA 2S 2AS

3. Détail des Autres Produits d'exploitation

Cotisations Perçues	2023	2022	2021	2020	2019
Des Associations	19 632 €	17 640 €	17 088 €	14 568 €	17 184 €
Des Adhérents Bafa-Bafd	8 880 €	5 910 €	4 530 €	5 430 €	8 910 €
TOTAL	28 512 €	23 550 €	21 618 €	19 998 €	26 094 €

Taux de Variation	21%	9%	8%	-23%
-------------------	-----	----	----	------

Autres Produits d'exploitation	2023	2022	2021	2020	2019
Reprise Provision pour dépréciation				287 €	4 804 €
Reprise Provision pour risques et charges	4 225 €				
Transferts de Charges :					
Remboursement de frais		773 €		1 142 €	1 449 €
Indemnités Journalières	4 525 €			5 083 €	2 305 €
Frais de Formation			920 €		
Indemnités mensuelles Services Civiques	39 680 €	33 219 €	29 398 €	18 257 €	14 234 €
Refacturation aux associations Familles Rurales	2 240 €	2 221 €	3 193 €	2 933 €	2 322 €
Refacturation à un 1/3	3 845 €	1 238 €		176 €	3 688 €
Dont à Gamins Exceptionnels					3 027 €
		73 €			
S/T REPRISES ET TRANSFERTS DE CHARGES	54 516 €	37 452 €	33 511 €	27 876 €	28 801 €
Utilisation de fonds dédiés	10 250 €	20 000 €	3 600 €		29 653 €
TOTAL	64 766 €	57 452 €	37 111 €	27 876 €	58 454 €

Taux de Variation	13%	55%	33%	-52%
-------------------	-----	-----	-----	------

11/01/2023

SAS 2G AUDIT

4. Détail des charges d'exploitation

Charges d'exploitation	2023	2022	2021	2020	2019
Achats de Biens et services	91 825 €	76 330 €	58 703 €	63 433 €	117 890 €
Aides financières versées aux Associations	2 680 €	4 892 €	9 192 €	5 622 €	24 966 €
<i>Aides aux Points de médiation Numérique</i>			1 500 €	1 750 €	
<i>Aides Exceptionnelles Crise Sanitaire</i>			3 448 €		
<i>Fonds de Solidarité Nationale</i>			800 €		
<i>Subvention DGCCRF reversée</i>	1 680 €	3 517 €	2 794 €	3 397 €	3 741 €
<i>Subvention Caisse des Dépôts reversée</i>	900 €	1 150 €	650 €	475 €	1 225 €
<i>Subvention Conseil Départemental Budget Citoyen</i>					20 000 €
<i>Aide Exceptionnelle Ukraine</i>		150 €			
<i>Veilleur Conso</i>	100 €	75 €			
Aides financières versées aux stagiaires Bafa		15 400 €			
Impôts et taxes	2 478 €	2 536 €	1 750 €	1 592 €	2 473 €
Salaires et Cotisations sociales	162 518 €	157 854 €	126 238 €	113 734 €	143 747 €
Indemnité des Services civiques	45 221 €	38 838 €	38 019 €	26 422 €	26 404 €
Dotations aux amortissements	1 621 €	1 456 €	954 €	626 €	1 488 €
Dotations aux provisions	10 926 €	10 182 €		358 €	8 750 €
Report en fonds dédiés		10 250 €	20 000 €	5 350 €	
Autres charges	30 605 €	24 452 €	24 914 €	28 054 €	26 366 €
<i>Dont Redevances et Concessions</i>	719 €	1 382 €	1 221 €	3 398 €	1 907 €
<i>Dont Formations des salariés et services civiques</i>	9 755 €	6 210 €	10 258 €	6 039 €	7 236 €
<i>Dont Autres charges de personnel</i>	616 €	2 461 €	1 218 €	807 €	1 416 €
<i>Perte sur créances irrécouvrables</i>	1 736 €	960 €	- €	3 489 €	- €
<i>Cotisations statutaires</i>	16 969 €	13 404 €	12 174 €	14 319 €	15 722 €
<i>Divers</i>	5 €	36 €	43 €	1 €	85 €
TOTAL	347 874 €	342 190 €	279 770 €	245 191 €	352 084 €

Taux de Variation

2%

22%

14%

-30%

5. Détail des produits et charges exceptionnels

	2023
Charges Exceptionnelles	
Sur opération de gestion	- €
Sur Exercice antérieur	2 960 €
<i>Régularisations des cotisations Retraite Humanis</i>	

	2023
Produits Exceptionnels	
Sur opération de gestion	
Sur exercices antérieurs	21 000 €
<i>Subvention 2021 et 2022 - COTR</i>	
	21 000 €

SAS 2G AUDIT

SAS 2G AUDIT

6. Détail des éléments financiers

	2023	2022	2021	2020	2019
Produits Financiers	2 392 €	1 138 €	457 €	408 €	620 €

CHARGES FINANCIERES	2023	2022	2021	2020	2019
Intérêts des emprunts		- €	- €	16 €	166 €

VI. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

- Le bénévolat

Les heures de bénévolat ont été recensées par les membres du Bureau et l'équipe salariée. Comme les exercices précédents, la valorisation a été faite à 16.79 €/heure, taux horaire brut moyen des salariés permanents.

A été comptabilisé le temps des bénévoles :

- Sur la vie statutaire (Bureau / Conseil d'administration / AG / Réunions...)
- Sur les formations (BAFA – FCC), les regroupements de services civiques
- Avec l'équipe salariée

- Prestations en nature

La valorisation a été faite sur la base du tarif habituellement pratiqué lorsque le bien est loué ou à défaut sur la base du tarif habituellement pratiqué pour un bien équivalent loué.

Ont été comptabilisées les mises à disposition de salle pour :

- Les formations Bafa – FCC et formations de bénévoles
- Les réunions, Copil, regroupements des services civiques
- Entretiens Micro-crédit social et PCB

Le bénévolat a été évalué à 19 065,05 € représentant 1 135.50 h.

Les mises à disposition de salles ont été évaluées à 7 073.50 €

VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Aucun évènement important pouvant avoir une incidence sur les comptes 2023 n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement de l'annexe aux comptes 2023.

